DVH et jour férié

Doublon

Par Montesquieu
Bonjour à tous,
je suis un jeune parent divorcé, je dois récupérer mon fils le week end prochain mais je ne sais pas quand exactement. Habituellement, j'ai un droit de visite et d'hébergement. Je le récupère le vendredi des semaines impaires à la sortie de l'école. La maman le récupère le dimanche à 17h30 car nous ne vivons pas à côté.
Le jugement JAF actuellement en vigueur stipule :
- dit que le droit de visite du père sera étendu au jour férié qui précède ou suit son droit.
Il n'y a aucune autre précision. Le climat est très conflictuel avec la maman et je ne sais pas si j'ai le droit de le récupérer le jeudi à la sortie d'école ou si je dois le récupérer chez la maman, au début de la journée du vendredi 11 novembre.
Merci beaucoup par avance. Cordialement.
Par AGeorges